

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

Compte Personnel de Formation (CPF)

DÉFINITION

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un droit individuel à la formation, mobilisable tout au long de la vie active. Il est crédité automatiquement chaque année pour les salariés et alimenté en euros (jusqu'à 5 000 € pour la majorité, 8 000 € pour certains profils non qualifiés).

Le CPF te suit toute ta carrière : salarié, indépendant, fonctionnaire, demandeur d'emploi. Tu mobilises tes droits sur moncompteformation.gouv.fr pour suivre une formation certifiante (RNCP ou RS), un bilan de compétences, une VAE, ou passer le permis B.

Depuis la réforme de 2024, un reste à charge de 100 € est demandé pour toute formation financée à 100 % par le CPF - sauf si tu es demandeur d'emploi ou si l'employeur ou un OPCO complète. Beaucoup de candidats ignorent qu'on peut combiner CPF + AIF + PRF + plan employeur : c'est cette combinaison qui rend une reconversion accessible à 0 € de reste à charge dans 70 % des cas.

Le CPF ne couvre pas tout. Hors du Répertoire National (RNCP / RS), aucune formation n'est éligible. Avant de t'engager, vérifie systématiquement le code RNCP de la formation visée sur France compétences : sans inscription, le titre ne sera ni reconnu par les employeurs, ni finançable.

Erreur fréquente : mobiliser le CPF sans projet validé. La formation devient un placebo. Cadrer le projet d'abord (3 conversations métier + marché local), mobiliser le CPF ensuite.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion au sein de Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/cpf

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF